

REPUBLIQUE FRANCAISE



Préfet de Pas-de-Calais

dossier n° PA 062 193 19 00003

date de dépôt : 05 août 2019

demandeur : Conservatoire du Littoral,
représenté par Mme Odile GAUTHIER

pour : Aménagement d'une aire de
stationnement de 15 places

adresse terrain : Chemin des Dunes, à Calais
(62100)

Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas
de Calais
705 RTE de Paris
lieu-dit St Justin Ecuire
62170 Montreuil
Affaire suivie par :
Hervé LEFRANC
03 21 81 17 38

DRAC / Service Régional de l'Archéologie
3 RUE du Lombard TSA 50041
59049 LILLE cedex

D.D.T.M. 62

02 SEP. 2019

Pôle FIADS
de Montreuil sur Mer

**CONSULTATION
DES PERSONNES PUBLIQUES,
SERVICES OU COMMISSIONS INTERESSEES**

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un dossier relatif à la demande susvisée..

Le projet entre dans le champ d'application de l'article 4 du décret n° 2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive. et en application de l'article R. 425-31 du Code de l'urbanisme la décision ne peut intervenir avant que le préfet de Région ait statué..

En l'absence de réponse dans un délai de 2 mois, votre avis sera réputé donné favorable.

Votre avis, s'il est défavorable ou s'il contient des prescriptions, doit être motivé en droit et en fait pour pouvoir être légalement repris dans l'arrêté.

Je vous demanderai par ailleurs de bien vouloir me renvoyer l'exemplaire du dossier qui vous a été adressé.

Fait, le 20 août 2019

La responsable du pôle FIADS de Montreuil s/Mer
Sandrine GROUT

PREFECTURE DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE
Direction régionale des affaires culturelles
Service régional de l'archéologie

Selon les informations disponibles, les travaux objets de la présente demande n'affectent pas d'éléments du patrimoine archéologique connu et ne feront pas l'objet de prescriptions relatives à la protection de ce patrimoine, telles que définies par le code du patrimoine.

Le conservateur régional de l'archéologie